

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE**

**Présents** : Mme Jacob, Mme Prodhomme, Mme Plésant, Mme Hermand, Mme Prevost (parents d'élèves titulaires) ; M Hermand, Mme Leroux, M Couillard, Mme Giguel (maire et conseillers municipaux) ; Mme Buquet, Mme Fleury, Mme Moyon, Mme Roussel, Mme Sauvage, Mme Blot (enseignantes)

### **PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE ET INSTALLATION**

Accueil des nouveaux membres.

### **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉCOLES**

Le règlement intérieur de l'école primaire de Serqueux est présenté. Un avenant est proposé à la rédaction concernant le point « fréquentation et obligation scolaire ». A été retenue la formule ci-après : en cas d'absence, les familles seront tenues de prévenir l'école par téléphone ou mail dès le premier jour d'absence. Pour toute absence, merci de remplir les billets du carnet.

Un point « inclusion » doit également être ajouté au règlement intérieur de l'école. Celui-ci stipulera que : conformément aux articles L.112-1 à L.112-5 du Code de l'éducation (Loi du 26 juillet 2019), l'école s'engage à assurer l'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'école s'engage à mettre en œuvre le LSU pour les élèves à besoin particulier.

Pour rappel, l'inscription à l'école vaut l'acceptation du règlement intérieur.

### **VIE SCOLAIRE**

#### **➤ EFFECTIFS 2025-2026**

102 élèves scolarisés : 16 PS, 13 MS, 14 GS, 12 CP, 13 CE1, 14 CE2, 8 CM1, 12 CM2

Répartis en : 5 classes :

- Mme Roussel : 22 élèves (16 PS, 6 MS)
- Mme Fleury : 21 élèves (7 MS, 14 GS)
- Mme Moyon : 19 élèves (13 CE1, 6 CE2)
- Mme Buquet et Mme Blot (le lundi) : 20 élèves (12 CP, 8 CE2)
- Mme Sauvage : 20 élèves (8 CM1, 12 CM2)

Parmi l'équipe pédagogique, nous comptons deux Atsems Mme Coquatrix et Mme Le Hérissé, une psychologue scolaire Mme Hanotte et une maître E Mme Léger. La maître E intervient auprès des élèves en difficultés d'apprentissages, après sollicitation des enseignants. La psychologue scolaire peut à la demande de l'enseignant venir en observation dans les classes. Elle pourra agir auprès d'un élève seul, exclusivement sous l'autorisation parentale

#### **➤ ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES**

68,84% de participation : sur 138 électeurs, 95 votants soit 60 suffrages exprimés et 35 votes blancs ou nuls.

#### **➤ RYTHMES SCOLAIRES, APC**

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi selon les classes, de 16h30 à 17h30. Les familles sont contactées via le cahier de liaison où elles doivent nous formuler leur réponse obligatoirement, même en cas de refus.

## ➤ EVALUATIONS NATIONALES

Les élèves du CP au CM2 ont participé aux évaluations nationales au cours du mois de septembre. Elles permettent de cibler les élèves fragiles et en difficulté dans les domaines du français et des mathématiques. A partir de leurs analyses, l'équipe pédagogique élabore des axes de travail permettant d'élaborer le projet d'école.

## ➤ PROJET D'ÉCOLE ET PROJETS PÉDAGOGIQUES

Le projet d'école est élaboré pour cinq ans (2020-2025). Il a été décliné autour de trois axes académiques et va donc être poursuivi pour cette année scolaire avec quelques modifications prenant en compte le résultat des évaluations nationales.

- l'Axe 1 « Plus d'équité pour plus de réussites » vise l'amélioration de la compréhension de textes lus/entendus, l'amélioration de la fluence (vitesse de lecture mais aussi l'expressivité).

Nous allons agir sur le développement et l'acquisition de lexique, renforcer la connaissance des lettres sous leurs trois formes d'écriture en associant aussi le versant phonologique. La compréhension de la construction du nombre (savoir le représenter sous différentes formes, manipuler les relations entre dizaines/unités/centaines...), la valeur des chiffres en fonction de leur position dans un nombre, la résolution de problèmes (compréhension-schématisation-calcul) sont également des items ciblés.

- l'Axe 2 « Des horizons élargis pour élever son niveau de formation et choisir son avenir », dans le cadre du parcours d'Education artistique et culturelle a pour but d'amener les élèves à élargir leur culture en rencontrant diverses formes d'art tels que le cinéma, la musique, les spectacles de contes. Ils pourront ainsi développer diverses attitudes en étant spectateur, acteur, conteur ; se forger un esprit critique et apprendre à exprimer leur ressenti.

- l'Axe 3 « permettre aux familles de s'associer plus étroitement à la scolarité de leurs enfants » est reconduit. Dès la Petite Section, nous proposons des réunions bilans au cours de l'année (deux fois par an a minima) ou dès que le besoin se fera ressentir.

### Les projets pédagogiques :

- « Muzik à l'école » financé par la mairie que nous remercions par la même occasion. Il s'agit de compléter l'ouverture culturelle proposée aux élèves. L'intervention de Mme Elise Monbellet aura lieu le jeudi à raison de trente minutes par classe. Le projet commencera à partir du jeudi 13 novembre. Les élèves apprennent alors à acquérir une posture de chanteur, à mémoriser des textes de chants, à s'écouter, à distinguer les instruments de musique.

Ne sont concernés que les élèves du CP au CM2, qui seront amenés à monter un spectacle pour la fin d'année.

- École et cinéma : les élèves du CP au CM2 verront trois films dans l'année.

La thématique départementale prévoit le visionnage de différents types de films récents ou non :

- 1<sup>er</sup> trimestre : Mon voisin Totoro.

- 2<sup>nd</sup> trimestre : Microcosmos, le peuple de l'herbe

- 3<sup>ème</sup> trimestre : Linda veut du poulet.

La mairie a reconduit sa participation à ce projet en prenant en charge les transports et la coopérative scolaire payent les entrées (tarif 2.50 euros par élève).

- Spectacles de marionnettes : ce projet est destiné aux élèves de maternelles et ouvert aux CP, afin de leur permettre de fréquenter des spectacles de contes, de découvrir l'utilisation des marionnettes et de réinvestir ce principe en classe.

- Sortie forêt : une sortie sera organisée par les enseignantes de maternelles afin que les élèves découvrent cet environnement et fassent une récolte automnale.

- Pôle culturel : les élèves seront amenés à fréquenter cet espace, à découvrir son usage (emprunt de livres, de jeux), à raison d'une fois par mois.
- Piscine : Les élèves de la GS au CE1 ont bénéficié de onze séances de natation à la piscine de Gournay. Deux élèves ont obtenu l'attestation d'aisance aquatique sans ceinture et sept élèves avec ceinture. Les élèves de CM1-CM2 auront également 11 séances de natation courant janvier-février. La mairie finance les entrées et le transport. Nous remercions les parents Mme Sannier, Mme Prodhomme, Mme Plésant, Mme Garcia, Mr Hamard, Mme Bourgetel et Mme Siméon de s'être proposées pour nous accompagner et assurer la sécurité dans les bassins.

Mr Hermand a fait une demande auprès de l'inspectrice, Mme Lefrancois, afin de changer de piscine l'année prochaine suite à une augmentation des coûts des frais de transports et des tarifs de la piscine (240 euros en plus). De plus, plusieurs problèmes ont été soulevés par les représentants de parents d'élèves et les enseignantes. Durant la session des GS au CE1, l'eau de la piscine était très froide, des maitres-nageurs ont été absents ce qui engendre des problèmes d'encadrement et les douches ont été indisponibles pendant une séance.

- Liaison école-collège : le cross CM2-collège qui a eu lieu le lundi 13 octobre. Un de nos élèves a remporté une médaille. Nous félicitons bien entendu l'ensemble de nos CM2 pour les efforts et la ténacité fournis.
- Programme pHARe : participation à la journée du 6 novembre « Non au harcèlement ». Des actions ont été mises en place dans les classes (grille d'auto-évaluation, visionnage de vidéos pour mener des débats), l'objectif étant de les sensibiliser dès le plus jeune âge à la notion du « harcèlement » et de les outiller afin d'agir à bon escient.
- Le plan fille-maths : l'Éducation nationale lance un plan d'action pour mobiliser la communauté éducative et les parents afin d'inciter les jeunes filles à se former aux sciences de l'ingénieur et du numérique. Ce plan comporte 3 piliers :
  - 1) Former et sensibiliser tous les personnels
  - 2) Rapprocher les filles des mathématiques et des sciences
  - 3) Ouvrir les horizons des jeunes filles et susciter des vocations.
- Projet TER : il s'agit d'un nouveau projet de territoire éducatif rural. Le but de ce projet est de garantir la réussite de tous les élèves en milieu rural, de garantir la dynamisation des territoires et il vise à créer de la coopération entre tous les acteurs. Un dossier a été constitué par le territoire des 4 rivières et qui a été envoyé pour une labellisation. Nous aurons une réponse en janvier afin de connaître si le dossier a été retenu ou non et de la suite éventuelle du projet. Une enveloppe de 25 000 à 30 000 euros est en jeu pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes des 4 rivières.

## SECURITE

### ➤ ALERTE INCENDIE ET P.P.M.S.

Trois exercices d'évacuation sont à réaliser pendant l'année scolaire et deux exercices PPMS. L'école a participé à un 1<sup>er</sup> exercice d'alerte incendie le 22 septembre 2025. Les élèves sont prévenus pour cet exercice. Par la suite, ils ne le seront pas.

Un exercice PPMS – attentat/intrusion a été effectué le 16 octobre 2025. Cet exercice permet de nous faire acquérir et pratiquer les bons gestes et comportements en cas de besoin (alerter, protéger et se protéger, adopter les actions nécessaires en présence de personnes stressées, malades...).

## **➤ TRAVAUX ET INSTALLATIONS**

Remerciement fait à la mairie pour :

- Le déménagement du TBI et de certains meubles durant l'été.
- Divers travaux fait dans les classes : remplacement d'un vidéoprojecteur, réparation des portes manteaux, enduit sur un mur du couloir de la classe des maternelles.

Les travaux commenceront courant décembre/janvier avec le désamiantage, suivi de la démolition du préau. Une partie de la cour de récréation sera en travaux et le parking de l'école sera fermé. Les élèves auront des toilettes de chantier qui seront installés dans la cour de récréation. Nous sommes en attente du calendrier général des travaux. Toutefois, nous savons déjà que la première partie des travaux concerne le préau ainsi que les toilettes des élémentaires. L'extension avec la salle de motricité et les toilettes des maternelles se feront dans un second temps. Enfin, la salle de restauration et la cuisine se feront dans un troisième temps avec un nouveau calendrier et un nouvel appel d'offre. Il faudra compter un décalage de 2 ans avec la première partie des travaux.

## **COOPÉRATIVE SCOLAIRE**

Les comptes de la coopérative scolaire sont gérés par l'O.C.C.E. Mme Roussel en est la mandataire.

Le montant de la coopérative scolaire de Serqueux au 06/11/2025 est de 5 907,14 euros.

Cette coopérative nous permet de réaliser divers projets à destination des élèves comme la participation au dispositif « École et cinéma », d'assister à des spectacles, d'enrichir les contenus des séances d'apprentissages par le biais de sorties. Diverses actions sont alors menées pour financer ces projets tels que la vente de photos de classe, de calendriers (761 euros) ; l'organisation d'un cross parrainé, d'un marché de Noël....

Les principales dépenses :

- Paiement des cotisations d'assurances scolaires : 261,83 euros.
- Achat du matériel pour la réalisation des calendriers : 58,90 euros.
- Dépenses éducatives (spectacle, car pour le cross et pour la sortie forêt, abonnement à l'école des loisirs du CP au CM2, achat de livres pour la classe de PS-MS, le premier film d'école et cinéma) : 828,50 euros.
- Futurs dépenses : Les deux autres films d'école et cinéma et les futures sorties scolaires.

600 euros de subvention de la part de la mairie de l'année précédente n'ont pas encore été utilisées car nous attendons d'avoir un espace de stockage afin de pouvoir acheter du matériel de motricité.

Le don des familles s'élève à 706 euros. L'association « Grandir en s'amusant » nous a fait don de leurs jeux de kermesse et nous a financé des gilets jaunes au nom de l'école.

Nous vous remercions tous pour de votre participation.

## **ÉVALUATION D'ECOLE**

Tous les 5 ans, les écoles sont évaluées par le Conseil d'évaluation d'école. Nous sommes donc concernés cette année. L'évaluation se déroulera en 3 temps : une auto-évaluation faite par tous les acteurs de l'école (enseignants, élèves, parents, mairie ...) puis viendra une équipe d'évaluateurs externes qui visiteront l'école et feront des entretiens avec plusieurs membres de l'école. L'équipe d'évaluateurs externes rendront un rapport final qui nous permettra de rédiger le nouveau projet d'école. Nous sommes également liés à l'école privée du Sacré cœur de Forges les eaux pour rédiger notre auto-évaluation.

L'auto-évaluation se déroulera du 19/01/2026 au 20/03/2026.

L'évaluation externe aura lieu entre le 30/03/2026 et le 29/05/2026.

Le rapport final de l'équipe d'évaluateurs externes devra être rendu pour le 26/06/2026.

Quatre axes seront évalués dans l'auto-évaluation :

1. Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement
2. Le bien-être de l'élève et des personnels et le climat scolaire
3. Les acteurs et le fonctionnement de l'école
4. L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

## **QUESTIONS/REMARQUES DIVERSES**

### **Est-il possible d'envisager l'installation d'une boîte à livres dans la cour de l'école ?**

→ La mise en place d'une boîte à livres servirait pour le temps périscolaire comme le temps de la cantine afin que les élèves aient accès à des livres. Durant le temps scolaire, les élèves ont déjà la possibilité de prendre un livre durant les temps de récréation.

→ Une demande sera faite lors du prochain conseil municipal.

### **Est-il possible d'étudier la mise en place d'un ramassage scolaire sur la commune ?**

→ La question avait déjà été étudiée lors d'un précédent conseil d'école. D'un point de vue investissement, il n'y aurait pas de problème. Cependant d'un point de vue fonctionnel cela n'est pas envisageable pour le moment. La commune n'a pas la place de stocké un car et il faudrait créer des arrêts.

### **La marie peut-elle proposer deux services de cantines le midi afin que les enfants aient un vrai temps de pause ? Le cas échéant, comment éviter un temps de repas trop long et permettre aux enfants de se défouler avant le retour en classe ?**

→ Pour l'instant, la mairie ne prévoit pas de changement. La question pourra être réétudiée dans quelques mois.

### **Est-il possible de mettre en place des bulletins/billets de transmission entre le personnel de cantine/animateurs et les enseignants en cas d'incident ou de chute afin que les parents soient informés en fin de journée ?**

→ Les billets pourront être mis en place. Lorsque les animateurs ou le personnel de cantine auront des remontées à faire suite à une chute, ils pourront communiquer un billet aux enseignantes qui préviendront les parents le soir. Toutefois, la mairie précise que ce fonctionnement pourrait ne pas convenir à tous les parents.

### **Lorsque les agents municipaux ont des remontées ou des suspicions de harcèlement, comment cela doit-il se passe ? Devons-nous vous en informer afin que vous preniez le sujet en charge, ou devons-nous mettre en place un pseudo-protocole pHARe ?**

→ Les agents doivent en informer le directeur de l'école et mettre par écrit ce dont ils ont pu être témoin ou des propos qu'ils leur ont été dits. Des entretiens pourront être faits avec les agents puis le directeur prendra la décision ou non de déclencher un protocole pHARe. Pour rappel, on parle de harcèlement lorsque les violences physiques ou verbales se produisent sur le long terme et à répétition.

### **Les enfants ont-ils le droit de se lever pour se rendre aux toilettes à la cantine ?**

→ Évidemment, les enfants peuvent aller aux toilettes durant le temps du repas. Il y a parfois de la régulation pour ne pas que trop d'enfants se retrouvent en même temps aux toilettes.

### **Comment sont choisis les menus ?**

→ Les agents font des propositions en ce qui concernent les entrées. Les plats sont proposés par l'entreprise Convivio qui sont vérifiés par une diététicienne. Un lien entre les entrées et les plats sont faits pour équilibrer chaque repas. Les choix sont effectués conformément aux recommandations du GERCM.

**Est-il possible de rappeler à tous les parents les règles de civisme en ce qui concerne l'utilisation du parking ? (Stationnement sur deux places ou sur des emplacements non-prévus).**

→ Un mail des représentants des parents d'élèves sera envoyé à chaque famille. Si les problèmes persistent, la gendarmerie pourra venir faire des surveillances.

**Est-il possible d'installer des fontaines à eau dans les classes sans point d'eau pour éviter les allers-retours des enfants ?**

→ Nous vous conseillons de fournir à vos enfants des gourdes qu'ils peuvent remplir durant les récréations.

**L'enquête administrative lancée en fin d'année scolaire est-elle terminée ? Quelles sont les conclusions ?**

→ Non, l'enquête administrative n'est pas terminée. La mairie a souhaité la prolonger car il y a eu des changements dans les différents services. Des observations sont réalisées sur les temps de cantine, de garderie et également durant l'accueil de loisir. Des entretiens sont aussi menés auprès des agents. Le rapport contenant les conclusions et les réponses seront communiqués lorsque l'enquête sera terminée.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 10 mars 2026 à 18h.

*Séance levée à 19h05*

*Procès-verbal rédigé par Madame Buquet et Madame Sauvage*